Destinaires : Participants du programme CanadaGAP qui ont prévu un audit par SAI Global en 2015

Date: le 5 août 2015

Objet : **SAI Global n'offrira plus ses services d'audit pour le programme CanadaGAP après le 30 août 2015**

SAI Global n'offrira plus ses services d'audit pour le programme CanadaGAP après le 30 août 2015.

Les participants du programme visés par ce changement devront choisir un nouvel organisme de certification le plus tôt possible afin de subir leur audit CanadaGAP cette saison.
Les organismes de certification qui offrent des audits pour CanadaGAP sont :

1. **Bureau de normalisation du Québec – BNQ** (Tél. : 418-652-2238 ou sans frais 1-800-386-5114)

2. **NSF-GFTC** (Guelph Food Technology Centre) – pour les services d'audit au Québec :

   Gestion Qualiterra inc. (Tél. : 1-450-679-0540 poste 8802)

3. **SGS Canada Inc**. (Tél. : 1-800-636-0847 ext. 13806)

Veuillez consulter votre auditeur ou l'un de ces organismes de certification pour obtenir la disponibilité d'un auditeur de CanadaGAP dans votre région.

Dans certains cas, des auditeurs liés à SAI Global effectuent aussi des audits CanadaGAP pour un autre organisme de certification. Il y a une possibilité que vous continuez avec le même auditeur en choisissant l'autre organisme de certification pour lequel l'auditeur travaille. Ceci pourrait conserver la date déjà prévue pour votre audit. *Il est important de vérifier la date auprès de l'auditeur.* Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre auditeur, l'organisme de certification ou bien le bureau de CanadaGAP.

Dès que vous aurez choisi votre nouvel organisme de certification, veuillez soumettre le formulaire (ci-joint) de changement de statut à CanadaGAP. Pour compléter le transfert, CanadaGAP partagera l'information avec le nouvel organisme de certification, qui vous fournira un nouveau contrat pour l'audit.

Merci pour votre collaboration, s.-v.-p. nous joindre si vous avez des questions.

CanadaGAP[MC] est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.